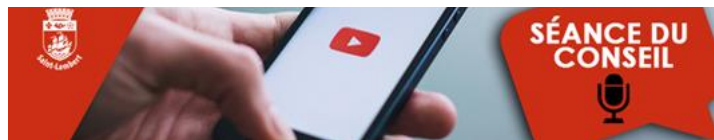


Pas d'images ? [Version web](#)

PROJET DE PIETONNISATION REPORT EN 2021



Le conseil municipal a voté contre la piétonnisation de l'Avenue Victoria en 2020 à la séance du 6 juillet dernier pour respecter la décision de la CDE qui représente la communauté affaires. Le conseil municipal préfère reporter ce projet en 2021, permettant ainsi aux parties de mieux comprendre les enjeux.

Vous pouvez visionner la séance sur webtv.coop en [cliquant ici](#).

La CDE poursuit ses efforts et actions en vue de la relance et de la prospérité de l'ensemble des places d'affaires du territoire.



**SANTÉ ET SÉCURITÉ DES EMPLOYÉS
= CLIENTÈLE RASSURÉE**

La CDE reçoit les commentaires de consommateurs et certains s'inquiètent du respect des normes sanitaires dans les commerces et restaurants. Nous leur confirmons qu'en cette période d'adaptation, vous avez mis et continuez de tout mettre en place pour leur assurer une expérience de magasinage sécuritaire et un bon repas en toute quiétude. Il est aussi important de rappeler les normes sanitaires à vos employés et de les faire appliquer en tout temps. **Voici ci-dessous des outils pratiques pour vos entreprises.**

Guides pratiques de [la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail](#) à afficher en milieu de travail +
fiches pratiques:

Guide de normes sanitaires en milieu de travail – COVID-19 :

<https://www.cnesst.gouv.qc.ca/salle-de-presse/covid-19/Documents/DC100-2146-Guide-Prevention-Covid19.pdf>

Distanciation physique en milieu de travail :

Afin que les travailleuses et les travailleurs présents en milieu de travail soient protégés de la COVID-19, de l'arrivée à la sortie : <https://www.cnesst.gouv.qc.ca/salle-de-presse/covid-19/Documents/DC100-2146C-Fiche-Distanciation-Covid19.pdf>

- les règles de distanciation physique dans les aires communes sont affichées ;
- les contacts directs (se serrer la main, les accolades) doivent être évités;
- dans la mesure du possible, une distance de 2 mètres entre les individus est respectée;
- **s'il est impossible de maintenir une distance de 2 mètres lors de la prestation de travail, des adaptations sont apportées :** entre autres, **des équipements de protection individuelle adaptés au risque sont fournis (ex. : protection respiratoire, lunettes de protection, visière, gants) ;**

Hygiène et étiquette respiratoire

<https://www.cnesst.gouv.qc.ca/salle-de-presse/covid-19/Documents/DC100-2146D-Fiche-Hygiene-Covid19.pdf>

CHARTRE D'ENGAGEMENT EN MILIEU DE TRAVAIL

En ces circonstances particulières, la [CNESST](#) tient à vous rappeler l'importance de prendre tous les moyens pour protéger la

santé et assurer la sécurité des travailleurs et travailleuses.
Ensemble, veillons à travailler dans un environnement sain en respectant les obligations de santé et de sécurité du travail ainsi que les consignes sanitaires en vigueur. Vous êtes aussi invités à **signer la Charte d'engagement** à combattre le coronavirus en milieu de travail. Un geste symbolique important!

Ce bulletin vous est présenté par la **Corporation de développement économique (CDE) Saint-Lambert**. La CDE met en oeuvre des actions et stratégies visant à promouvoir le développement économique et commercial de la ville. info@urbain.saint-lambert.ca | 450 466-3889 # 3352 | 55, Avenue Argyle, Saint-Lambert.
Consultez notre [site Internet](#), aimez notre page [Facebook](#) et suivez-nous sur [Instagram](#) afin de ne rien manquer de nos actualités commerciales !



Corporation de développement économique (CDE) Saint-Lambert

55, avenue Argyle,
Saint-Lambert (Québec) J4P 2H3
Téléphone : 450 466-3889 poste 3352
Courrier électronique : info@urbain.saint-lambert.ca

Vous êtes inscrit à l'infolettre de la CDE de Saint-Lambert



[Se désinscrire](#)